

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-211

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 32

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de supprimer cet alinéa car il représente un cadeau fiscal aux sociétés autoroutières inacceptable pour les français qui ont subi une augmentation disproportionnée des tarifs de péage. Il convient de mieux investir ces 24 millions de recettes fiscales dont on voudrait nous priver pour mieux financer les agences de l'eau par exemple qui manquent cruellement de moyens et assument pourtant des missions essentielles face aux menaces toujours plus grandes de stress hydrique.